

Budget supplémentaire 2018

■ Session du 19 juin 2018

■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances-Prospective »

Entendues les interventions de Mme Catherine PARIS (CGT), M. Georges PLESSIS (FRSEA), Mmes Michelle BUREAU (personnalité qualifiée), Fabienne LABRETTE-MENAGER (USH), Florence LACAZE (CRAJEP), M. Jean BRUNACCI (Solidaires), Mme Anne-Françoise HALOUZE (U2P), M. Patrice POLLONO (CCIR), Mmes Martine BILL (CFDT), Marie GRIMPRET-COGNET (MEDEF), MM. Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), Dominique LEBRETON (Confédération paysanne), Mme Laurence BESSONNEAU (Chambres de métiers),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »,

92 votants. Adopté par 91 voix pour, 1 abstention, 0 contre.

Le budget supplémentaire pour 2018 n'impacte pas les équilibres du BP modifié en mars (DM1)¹. Il porte sur :

- des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) pour respectivement 17,9 M€ et 3,3 M€,
- des crédits de paiement (CP) d'investissement et de fonctionnement pour respectivement 19, 7 M€ et 12,9 M€,
- des recettes d'investissement en retrait de 2,4 M€, et des recettes de fonctionnement supplémentaires de 13 M€.

Le résultat 2017 constaté au CA 2017 et reporté sur 2018 s'élève à 44,5 M€.

1. Les principaux éléments budgétaires et financiers

1.1. L'équilibre budgétaire

Les ajustements réalisés en dépenses et en recettes ne modifient pas l'équilibre budgétaire :

<i>En M€</i>	BP 2018	BS 2018	Total
Recettes de fonctionnement	1 327.87	+13	1 341
Dépenses de fonctionnement	1 103.64	+12.9	1 116.5
= Epargne brute prévisionnelle	224.23	+0.13	224.36
- Amortissement de la dette	133	0	133
= Epargne nette	91.23	+0.13	91.36

L'emprunt d'équilibre prévisionnel

<i>En M€</i>	BP 2018	BS 2018	Total
Dépenses d'investissement hors dette	596.9	19.7	616.6
- Epargne nette	91.23	0.13	91.36
- Recettes d'investissement	240.4	-2.4	238
- Excédent global de clôture 2017		44.5	44.5
= Emprunt d'équilibre de l'exercice	265.2	-22,45	242.7

¹ La DM1 ne portait que sur des autorisations de programme (0,76 M€) et des autorisations d'engagement (32,6M€)

1.2. Les recettes

en M€	BP 2018	BS 2018	Total
Recettes de fonctionnement	1 328	13	1 340.9
Recettes d'investissement	240,5	-2.4	238.1

Les principales évolutions de recettes sont les suivantes :

en M€	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes fiscales	0,0	-2,8	
CVAE		-3,1	
Autres (IFER)		0,3	
Concours financiers de l'Etat	0,0	0,9	
Dotation complémentaire DCRTP		0,9	
Fonds de compensation pour la TVA	2,0	0,2	
Fonds de compensation pour la TVA	2,0		
FCTVA Entretien des bâtiments		0,2	
Politiques régionales	-2,8	13,6	
Enseignement supérieur	-4,3		
Formation Professionnelle continue		13,6	
Recherche	0,7		
Autres	0,8		
Recettes de gestion	0,0	-1,4	
Transports		-0,8	
Autres		-0,7	
Remboursement de prêts et avances	-1,7		
CG 85 Nantes-Saint Gilles	-1,7		
Recettes exceptionnelles		2,4	
Pénalités de retard SNCF		2,4	
Autres			
Opérations financières		0,2	
TOTAL	-2,5	13,0	10,4

L'évolution des **recettes d'investissements** concerne principalement :

- L'enseignement supérieur avec une baisse des recettes de 4,3 M€ en lien principalement avec le décalage des opérations de restructuration de l'IUT d'ANGERS 2 (-0,6 M€) et IUT de LAVAL (-3,5 M€)

- L'ajustement à la baisse du remboursement attendu de l'avance du CG 85 au titre de la ligne Nantes-Saint Gilles – Pornic pour 1,67 M€ dans l'attente de la facturation finale de l'opération entraînant un décalage sur 2019.

L'évolution des **recettes de fonctionnement** concerne principalement :

- La baisse des recettes fiscale au titre de la CVAE pour 3,1 M€ liée à une correction par l'Etat du montant annoncé au moment de la construction du BP 2018
- La formation professionnelle continue avec :
 - o la mise en œuvre du PIC² avec l'Etat pour un montant de 13,5 M€
 - o le CPF³ pour un montant de recettes supplémentaires de 5,9 M€,
 - o la baisse de la participation attendu de Pôle Emploi de 5,8 M€
- Une recette exceptionnelle de 1,3 M€ au titre du portage opéré dans le cadre de la transformation du CFA InterUniversités en CFA FORMASUP. Le même montant a été ajouté en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.
- Le retrait de la recette attendu au titre du lycée Tabarly pour 1,4 M€

Le Budget Supplémentaire n'intègre pas de recettes à recevoir au titre du remboursement de l'avance de 11 M€ versée au SMA (Syndicat Mixte Aéroportuaire) suite à l'abandon du projet de Notre Dame des Landes. Bien que l'Etat se soit engagé sur ce remboursement, ni la date de remboursement, ni les modalités pratiques (qui seront liées au calendrier de dissolution du SMA) ne sont connues à ce jour.

² Plan d'Investissement dans les Compétences

³ Compte Personnel de Formation

1.3. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement

Les évolutions de dépenses d'investissement et de fonctionnement sont les suivantes :

	BP 2018		BS 2018		Total voté 2018	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	(en M€)					
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	179,8	288,7	0,3	-2,7	180,1	286
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	116	30,7	-4,3	-0,06	111,7	30,64
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	21,3	294,4		15	21,3	309,4
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	109,2	84,8	4,85	0,51	114,05	85,31
Transports, mobilité, infrastructures	95,2	362,5	18,9	-0,05	114,1	362,45
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	82,6	8,6		-0,02		8,58
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	19,2	30		0,2		30,2
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	106,5	3,9			106,5	3,9
Total	729,8	1 104	19,7	12,9	749,5	1 116,90

L'évolution des **crédits d'investissements** concerne principalement :

- La baisse de 4,3 M€ des investissements immobiliers et pédagogiques liée au report du pôle mutualisé de Saumur
- Des subventions aux établissements privés sous contrat pour 5 M€
- Le paiement de 2 rames de Régio2N pour 4,2 M€ dans le cadre de la modernisation du matériel roulant ferroviaire
- Le lancement de la modernisation de la ligne ferroviaire Cholet-Clisson pour 13,46 M€ dont une avance pour le compte de l'Etat de 2,32 M€⁴.
- L'avancement des dépenses en faveur de la politique routière départementale d'intérêt régional pour 3 M€.

L'évolution des **crédits de fonctionnement** concerne principalement :

- L'axe 2 du Plan de bataille pour l'Emploi avec 15,1 M€ de crédits de paiement supplémentaires dont :
 - o 4,2M€ au titre du programme REGION FORMATION – ACCES Emploi,
 - o 3,5 M€ au titre du programme REGION FORMATION – VISA,
 - o 3, 1 M€ au titre des conditions de vie des apprenants,
 - o 2,7 M€ au titre du programme REGION FORMATION – PREPA,
 - o 1,3 M€ au titre du portage induit par la transformation du CFA InterUniversités en CFA FORMASUP.
- Les opérations financières avec des crédits de paiement en diminution de 3,3 M€ dont :
 - o Une baisse de la charge d'intérêts de 5 M€ pour tenir compte du contexte de taux. La Région avait anticipé dans le BP une augmentation des taux d'intérêts au titre des emprunts à taux variable et des emprunts à souscrire en 2018, augmentation qui ne s'est pas concrétisée à date.
 - o La constitution de provisions pour couvrir :
 - d'une part, un contentieux avec la SCNF au titre de la ligne Nantes-Châteaubriant pour 1 M€
 - d'autre part, les CET⁵ des agents régionaux pour 0,7 M€ suite à une demande formulée dans le cadre de la préparation à la certification des comptes.

⁴ Le montant global inscrit à ce titre dans le CPER est de 50 M€, avec une participation de l'Etat de 7 M€, de la région de 35,8 M€ et des autres financeurs de 7 M€.

⁵ Compte Epargne Temps

2. Les ajustements prévus sur les politiques publiques

Les ajustements sur les engagements pluriannuels (AP et AE)

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT(en M€)						
	BP 2018		BS 2018		Total voté 2018	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	39,9	5,98	5,6	0,27	45,5	6,25
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	95,1	33,34	0,42	0,43	95,52	33,77
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	18,84	349,7		1,3	18,84	351
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	93,64	88,53	-0,05	0,9	93,59	89,43
Transports, mobilité, infrastructures	93,26	161	-1,06	-0,2	92,2	160,8
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	126,67	7,81		0,345	126,67	8,155
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	21,5	28,88	7,62	0,25	29,12	29,13
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	24,15	4,25	5,4	0,05	29,55	4,3
Total	513,06	679,49	17,9	3,3	530,96	682,79

L'évolution des **autorisations de programme** concerne principalement :

- Les travaux à engager sur le Campus Région pour 5,5 M€ (0,3 M€ de crédits de paiement ont été ajoutés au BS 2018 à ce titre)
- L'investissement dans un musée d'art moderne sur le site de Fontevraud devant accueillir la collection d'œuvres d'art de Monsieur et Madame Cligman pour 7,8 M€ (0,2 M€ de crédits de paiement ont été ajoutés au BS 2018 à ce titre)
- L'accompagnement de l'agriculture biologique à hauteur de 3,2 M€ pour des mesures surfaciques,
- Le soutien des investissements agricoles durables aux exploitants de la filière volaille pour 1,25 M€
- Une enveloppe de 1,43 M€ pour le dispositif ARIAA (Aide Régionale à l'investissement en faveur des Industries Agro-Alimentaires) en faveur du premier secteur industriel ligérien.

Les **autorisations d'engagement** concernent de nombreuses lignes pour des montants individuels peu significatifs au regard du budget global de la Région. Les principales évolutions concernent :

- Le portage comptable induit par la transformation du CFA InterUniversités en CFA FORMASUP pour un montant de 1,3 M€ (crédits de paiement su même montant cf supra). Un produit exceptionnel du même montant a été inscrit en recette (cf supra)
- L'équipement dans les E.P.L.E⁶. et l'informatisation des lycées publics et ENT pour 0,9 M€ .

⁶ Etablissement Public Local d'Enseignement

2.1. Les observations par politiques publiques

Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

Développement économique et innovation

Dans le cadre du programme n°512 sur le soutien aux transitions, +400 000 euros sont inscrits en crédits de paiement d'investissement à partir de redéploiement d'autres lignes budgétaires pour répondre aux sollicitations importantes des TPE dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Investissement numérique ». Par ailleurs, pour répondre à ce succès, la Région a affecté 1,3 million d'euros d'autorisation de programme de soutien à cette transition.

Par ailleurs, la Région propose lors de ce BS 2018 un rapport intitulé « La Région, au côté des entreprises, pour stimuler la compétitivité » avec deux annexes :

- Une annexe 1 : « Evolution du paysage de l'innovation »
- Une annexe 2 : « Ensemble pour innover ».

L'annexe 1 sur **le paysage de l'innovation** est bâtie autour de trois orientations :

1. **Le réseau des infrastructures d'innovation, dont les technocampus** (nouveaux projets et constitution d'un réseau)
2. **Les avancées par grand secteur** (agroalimentaire / électronique / réalité virtuelle et augmentée / robotique et cobotique / mode / Silver économie)
3. **La clarification des missions d'accompagnement** (avec les pôles de compétitivité et les clusters / les technopoles)

L'annexe 2 « **Ensemble pour innover** » est structurée ainsi :

1. **Faciliter l'innovation** (mise en place de l'Innovation Tour / connexion des start-up ligériennes avec l'écosystème national Station F / le Printemps de l'innovation avec des événements répartis sur le territoire régional)
2. **Développer et sécuriser l'accès des entreprises au Crédit Impôt Recherche – Bosster CIR** (mise en place de référent CIR dans chaque technopole / témoignage de pairs)
3. **Inciter la collaboration entre innovateurs publics (chercheurs) et privés (entreprises)** : expérience Recherche / Brevet + / Pays de la Loire Accès Recherche / Abondement de chaires industrielles pour les PME.

Concernant ces mesures, le CESER estime que la démarche est louable et qu'elle doit être complétée par l'affichage des crédits alloués aux différentes mesures. Par ailleurs l'articulation avec les actions des Régions voisines devra être recherchée.

Concernant l'évolution du paysage de l'innovation la démarche de l'Innovation Tour avec un objectif de 50 entreprises accompagnées (soit 10 par département, prioritairement non membres de cluster ou de pôles de compétitivité) est une démarche qui peut favoriser le travail collaboratif et l'essaimage des bonnes pratiques.

Par ailleurs, la démarche qui facilite les contacts entre les start up de la région avec des investisseurs ou des représentants de grands groupes dans le cadre de la Station F à Paris est une expérimentation intéressante à mener et qu'il conviendra d'évaluer après quelques années pour vérifier qu'on ne vide pas la région de nos projets les plus prometteurs.

Au vu des premiers retours concernant les événements dans le cadre du Printemps de l'innovation, cette dynamique est à renforcer.

Par contre, des notions comme l'intelligence artificielle ou la Blockchain ne semblent pas prises en compte dans l'accompagnement régional auprès des acteurs de l'innovation.

Concernant les référents Crédit d'Impôt Recherche dans chaque technopole de la région, il s'agit d'une idée intéressante mais il convient d'être vigilant car cela nécessitera une véritable expertise et une réactivité pour bien conseiller les responsables des entreprises. Il serait nécessaire de prévoir que ces référents aident également les dirigeants et dirigeantes d'entreprise à s'orienter vers le Crédit d'Impôt Innovation. Par contre, la Région propose de faire en sorte que ces mêmes référents puissent dispenser des conseils dans le domaine de la propriété intellectuelle (sorte de relais local de l'INPI Pays de la Loire) : cela semble plus délicat en raison de la nécessaire connaissance technique de ces missions.

Le CESER note que son rapport sur « Docteurs et doctorants en Pays de la Loire » de juin 2017 a été source d'évolution dans le cadre d'une meilleure connexion entre les acteurs de la recherche et les chefs d'entreprise. La Région lance donc un dispositif « Expérience recherche », en complément des dispositifs universitaires soutenus par la Région sur cette thématique. Il sera intéressant de voir dans les prochaines années si ce dispositif a constitué une réelle opportunité pour les bénéficiaires.

Agriculture

Dans le cadre des rapports budgétaires dans le domaine de l'agriculture, le CESER soutient la Région dans son accompagnement de l'agriculture biologique, qui nécessite un effort financier important pour compenser le désengagement de l'Etat, en particulier sur les mesures de maintien des exploitations en agriculture biologique. Cela marque la volonté régionale d'assurer le développement de cette filière agricole qui prend une part de plus en plus importante. Le CESER souhaite également que la Région incite les lycées à s'orienter vers une part plus conséquente de repas à base de produits issus de l'agriculture biologique locale.

Enfin, le CESER note le soutien régional important (1,25 M€ en AP) pour la transformation des bâtiments d'élevage de la soixantaine d'exploitations agricoles travaillant précédemment pour le Groupe DOUX, dont l'activité a été reprise par TERRENA et LDC. Le CESER rappelle également qu'il est important que la Région soutienne les mesures qui permettront aux salariés de l'usine de Chantonnay de se former ou d'obtenir des contrats de longue durée sur d'autres sites industriels, en priorité sur le même bassin de vie.

Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies

Les dépenses

Contrat Etat-Région : diminution de 471 632 € en CP

Cette diminution correspond à des économies sur des opérations réalisées dans le cadre du CPER 2000-2006.

Modernisation du parc de matériel roulant régional

4,2 M€ en CP sont ajoutés pour le paiement de deux rames Régio2N permettant de transporter plus de voyageurs et/ou plus de vélos selon les périodes de l'année, et de s'adapter ainsi à la demande des usagers.

Les autorisations pluriannuelles sont diminuées de 2,94 M€ suite à des annulations techniques (2,6 M€ sur le ferroviaire et 0,3M€ sur les autocars).

Infrastructures ferroviaires

13,5 M€ sont ajoutés en CP, pour le lancement de la modernisation de Cholet-Clisson, la Région avançant la part de l'Etat à hauteur de 2,32 M€. Cela doit permettre le lancement des travaux dès juillet 2018.

Commentaire :

Le CESER salue l'effort de la Région visant à ne pas ralentir la modernisation indispensable de cette ligne du quotidien. Le CESER attend de l'Etat un versement rapide des fonds tel que prévu au CPER.

Aménagement numérique

Suite aux appels d'offre en matière d'aménagement numérique, les opérateurs ont souvent remis des prix nettement plus faibles que ce qui était prévu (par exemple, 6M€ au lieu de 20 M€ en Mayenne).

Le Conseil Régional a affirmé que les marges de manœuvre ainsi dégagées seront en particulier utilisées au bénéfice du plan routier d'intérêt régional. C'est ce qui a été fait notamment pour le contournement de Château-Gontier.

Cela permet à l'exécutif de conserver l'affectation de ces fonds aux départements.

Politique routière d'intérêt régional

Un abondement de 1,73 M€ en AP contribue au financement d'un surcoût total de 3,5M€ pour réaliser la déviation de Château-Gontier (contournement Nord).

D'autre part, dans le cadre des protocoles routiers signés avec les départements, 3 M€ ont été ajoutés en CP. Il s'agit de se caler sur l'avancement effectif des projets.

Loi NOTRe transports

100 K€ sont ajoutés pour le financement d'un poste affecté à la MOA dans la perspective du remplacement de la navette maritime vers l'île d'Yeu.

Délégations de service public : dans le domaine des transports par car départementaux, le CESER souhaiterait avoir de manière explicite tous les éléments d'information sur les coûts et les recettes rapportés au nombre d'usagers.

Les recettes

Une recette de 2,36 M€ est constatée suite à des pénalités de retard sur une livraison de matériel ferroviaire. Il ne s'agit donc pas d'une pénalité pour défaut de qualité de service telle que prévue dans la convention TER.

Appel à manifestation d'intérêt en vue de la préparation de l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire de transport régional

Fonctionnement du réseau de transport régional

La Région lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de la préparation à l'ouverture à la concurrence du réseau ferroviaire régional, à l'image de ce qu'a fait la région Provence Alpes Côte d'Azur. La convention TER prévoit un ticket détachable dans la limite d'un volume d'offre de 1,5 millions de train.km annuel sur les 11 millions prévus en 2020.

Une autorisation d'engagements de 300 000 € est prévue pour l'indemnisation des candidats retenus pour participer à l'AMI. La subvention estimée est plafonnée à 30 000 € par candidat.

La Région attend les avis des opérateurs quant à savoir sur quelles lignes ils souhaiteraient se positionner. Elle souhaite s'appuyer sur leur expertise pour constituer le cahier des charges. Elle présélectionnera les candidats qu'elle jugera aptes à se positionner pour cet AMI.

La Région prévoit le calendrier suivant : lancement de l'AMI à la rentrée 2018, réponses pour début 2019, réflexion pour élaboration du cahier des charges jusqu'en mi 2019. Il s'agit pour la Région de pouvoir activer le ticket détachable dans les mois suivants l'aval du législateur français et l'ouverture d'un appel d'offre européen.

Commentaire :

Si les avis en son sein sont partagés sur l'opportunité de cette ouverture anticipée à la concurrence, le CESER rappelle qu'il considère que celle-ci ne doit pas avoir d'incidence sur les conditions d'exploitation sur le reste du réseau ni sur les grands équilibres financiers.

Le CESER attend le règlement de consultation qui devrait donner plus de précisions sur les modalités de cette démarche menée par la Région.

Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

Cette évaluation annuelle du pacte rural dans le BS correspond à 230 millions de crédits en AP et AE.

Il permet de préciser qu'au travers de l'ambition proposée, il correspond à une politique très opérationnelle.

Différentes initiatives sont présentées

- la téléphonie mobile ,le déploiement du numérique en passant par des projets de fibre optique, des projets de reprises d'entreprises en milieu rural grâce au fonds régional de transmission, des mesures d'accès à la santé avec la création ou la réhabilitation de maisons médicales , des créations de sections en apprentissage (40 en milieu rural sur 90), le soutien aux petites communes qui transforment leur patrimoine pour du logement social, une action décentralisée en matière culturelle avec un fléchage particulier pour les communes rurales.
- 330 communes ont été aidées par le fonds régional de développement des communes pour un peu plus de 10 M€ d'euros en complément des contrats de territoires.

Un ajustement pour 3 mesures du pacte rural

- le système de covoiturage sera revu dans le cas d'une politique générale du volet transport,
- l'abandon du projet « service avec la poste »,
- le soutien aux jeunes pour des aides au Bafa et au permis de conduire qui ne semble pas avoir trouvé son public.

Cette politique n'est pas restée au stade de l'intention. Elle est très pragmatique et a le mérite de soutenir les communes de moins de 3000 habitants et de rééquilibrer le soutien apporté par la région. Elle croise les politiques générales (ex : l'ouverture de section à l'apprentissage ou la reprise d'entreprises) qui auraient eu lieu indépendamment du pacte rural. Elle consolide également certaines politiques notamment autour du numérique, des routes, du soutien aux écoles et aux petites communes.

Le CESER prend acte de cette présentation

En matière d'aménagement de territoire

Un montant supplémentaire de 345 000€ en AE est proposé, il concerne principalement le financement SRADDET et orientations 2050 pour 330 000 Euros.

Le CESER mesure l'importance que souhaite donner la Région à la préparation de ce document programmatique et à la démarche Horizon 2050 qui l'accompagne. Il souhaite avoir une présentation précise des contours et des enjeux de cette nouvelle impulsion prospective, pour pouvoir y apporter sa contribution.

En matière d'environnement

- 70 000 € d'AE lié à la biodiversité dans le cadre d'une convention avec le conservatoire du littoral.
- 15 000 € d'AE et 30 000 € de CP pour la redevance d'occupation temporaire (rappel de l'abandon du projet d'usine élévatoire de Saint-Nazaire).
- 12 000 d'AP pour le financement d'un PPRT pour les travaux de renforcement du bâti dans La commune de Riaillé.
- A noter le report à la DM2 (5 M€ inscrits dans le BP) concernant la mise en place de la SEM croissance verte avec notamment la création de la filière énergie renouvelable.
- Les enjeux Financiers dans le cadre de ce BS sont mineurs et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Plan de relance de l'Apprentissage

Le CESER apprécie que 98% des mesures du Plan de relance de l'Apprentissage aient été déjà mises en œuvre. Il s'interroge sur la continuité de ces mesures, (essentiellement celles qui concernent l'accompagnement, et la promotion) dans le cadre de la réforme en cours, qui ouvre une période d'incertitudes et d'instabilité, en particulier financières.

Les 71 ambassadeurs de l'Apprentissage devront être sollicités plus régulièrement, afin que leurs actions restent dans la même dynamique qu'au départ. L'animation devra s'appuyer sur les acteurs de proximité.

On peut noter le succès de l'Apprentibus, qui a touché à ce jour environ 5000 personnes, et doit se rendre encore dans de nombreux établissements scolaires dès la rentrée prochaine. La communication entre le Rectorat, la Région et les établissements doit encore être améliorée, afin d'intégrer l'Apprentibus dans le parcours d'orientation de l'établissement.

Enfin, le développement des niveaux IV et V ne doit pas se faire au détriment des niveaux de formation supérieurs, dans une logique de maintien des équilibres, et de réponse aux besoins existants.

Formation professionnelle

On est ici dans la mise en œuvre de l'axe 2 du Plan de bataille pour l'Emploi, avec 15M€ de crédits de paiement supplémentaires.

Le CESER salue la part que la Région prend à financer sur ses fonds propres des formations aux publics non éligibles au PIC (plan d'investissement dans les compétences) Les dispositifs et les financements décrits dans les conventions passées entre la Région et Pôle Emploi apparaissent compliqués et peu lisibles. On note que le passage des formations courtes des salariés de TPME de 400h à 800h nécessitera une évaluation, mais va dans le bon sens.

Pour les POEC (préparations opérationnelles à l'emploi collectives), au vu du taux moyen de retour à l'emploi de 75%, voire même de 50% dans certains cas, il semble nécessaire d'en analyser les causes pour améliorer les résultats.

Le financement au parcours individuel, pour tout type de public, pourrait sans doute améliorer le retour à l'emploi

Le pacte éducatif régional

Le CESER prend bonne note du bilan de la première année des dispositifs. Il apprécie la part prise par les MFR et les CFA, et restera attentif par rapport à l'expérimentation des lycées tricolores.

Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme - Vie associative »

Pour rentrer de nouveau statutairement au Centre vendéen de recherche historique, la Région décide de verser une cotisation annuelle à hauteur de 20 000 €. Ce financement est lié à une convention d'emploi pour la production de travaux d'intérêt régional.

8 100 000 € de budget sont fléchés dans le cadre de l'affectation de la donation Cligman à Fontevraud. Sur la base de cet engagement de la Région, les époux Cligman ont décidé de verser 5 000 000 € à un futur fonds de dotation dédié à ce projet. La Région affirme sa volonté d'obtenir le label « Musée de France ». Le fonctionnement de ce musée sera en principe délégué à la SOPRAF (Société Publique Régionale Abbaye de Fontevraud). Au regard de l'ampleur du projet, une vigilance s'imposera sur les coûts de fonctionnement induits qui n'ont pas été encore été chiffrés.

Dans le cadre du futur CREPS, une inscription de 60 000 € est destinée à mener une réflexion pour créer une identité originale et innovante au sein du réseau national de ces établissements.

250 000 € destinés à la Fondation du Bénévolat qui auraient dû figurer à ce BS font l'objet d'un report prévu à l'automne pour affiner le montage juridique.

Dans le domaine de l'autonomie des jeunes, 25 000 € sont transférés au transport. Les ajustements récurrents viennent ajouter aux difficultés d'évaluation de ces dispositifs. Le Ceser réaffirme l'exigence d'une vision synthétique, d'autant plus nécessaire dans son rôle de chef de file des politiques de jeunesse.

3. Synthèse

Comme indiqué en préambule, le Budget Supplémentaire ne modifie pas les équilibres budgétaires proposés dans le Budget Primitif 2018.

Compte tenu des contraintes de calendrier, ce Budget Supplémentaire ne tient pas compte des conséquences financières qu'entraîneront :

- d'une part, le Contrat d'Avenir avec l'Etat à intervenir suite à l'abandon du projet de Notre Dame des Landes, et qui sera au cœur des échanges du Parlement des Territoires (CTAP élargie) programmé pour le 2 juillet prochain. Le CESER souhaite que ce Contrat d'Avenir avec l'Etat se concrétise rapidement.
- d'autre part, le rapport d'Ambition Maritime dont les orientations stratégiques doivent être déclinées de façon opérationnelle et financière dans les mois à venir.